

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le deux novembre, à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, se sont réunis en **session ordinaire**, au nombre de 11 à la maison du Bourg, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27 octobre 2020, sous la présidence de Monsieur Roland DELMAS, Maire.

Claude FAURET est désigné comme secrétaire de séance.

Présents : DELMAS Roland, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, RESENDE PEDRO Manuel, BÖSEL Leendert, BARSE Mathilde, GAUX Denis, CIABRINI Edwige, CARRE Laurent, GENDRON Karine,

Excusés : LALBAT Sophie, DURAMY Jean-Luc, CORBEAU Jérémy, VAN STOLK Anne

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance. Monsieur Claude FAURET est désigné à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

II- COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**SIVOM (Edwige Ciabrini)**

Les vice-présidents du syndicat ont été réélus à bulletins secrets

Il est nécessaire de remplacer l'abri d'élèves en bois de Falgueyrat.

Un abri d'élèves en béton utilisé à Limeuil devrait le remplacer, un courrier sera adressé en ce sens au président du SIVOM et au maire de Limeuil.

Monsieur le maire rappelle qu'il serait souhaitable de mettre un abri à côté de la salle des fêtes.

SMBVVD (Manuel Resende Pédro)

Les indemnités des présidents et vice présidents ont été votées.

L'historique des travaux réalisés a été présenté.

Actuellement, le projet en cours est le suivi des berges de la Vézère jusqu'à Limeuil, il est évalué à 1 M d'euros.

Réunion de secteur du SMD3 (Arlette Borie)

Elle rappelle que la facturation incitative est reportée.

L'accessibilité des bornes est à revoir, des commerçants demandent à ce que leur facturation soit revue.

La discussion est animée, il y a des dysfonctionnements permanents à tous les niveaux.

Le président du SMD3 demande une réflexion globale.

Claude Fauret réitère sa demande de remettre les containers de la plate-forme du cimetière à leur emplacement initial, celle-ci était plus discrète visuellement.

Monsieur le maire propose d'y réfléchir en commission.

Réunion avec Monsieur le Préfet (Roland DELMAS)

L'objectif général est de relancer l'économie et de maintenir les dotations.

A cet effet, une commission finance étudiera les nouveaux projets qui pourraient être financés dans le cadre du plan de relance.

Il a invité les élus à rester vigilants sur les questions sécuritaires.

EHPAD de Castels (Arlette Borie)

L'établissement a accueilli un nouveau directeur.

Ce dernier rencontre des difficultés à équilibrer le budget à la suite de l'obligation faite à l'EHPAD d'avoir en permanence 8 lits disponibles pour les séjours temporaires.

Cela représente une perte de 100 000 € par an.

III – DELIBERATIONS

D 2020 39 – DEMANDE DE PROGRAMMATION DE TRAVAUX AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES

Monsieur le maire expose qu'il conviendrait d'effectuer l'enfouissement des réseaux de télécommunications en même temps que les travaux d'élargissement et de sécurisation de la route de Pégauret.

Il rappelle qu'en vertu de la convention de transfert de compétence Eclairage public conclue avec le syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, ce dernier a vocation pour effectuer l'étude de la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Dans le cas où la commune de Saint-Chamassy ne donnerait pas une suite favorable au projet dans un délai de six mois, une refacturation de l'étude aux frais réels serait appliquée.

Concernant le réseau de télécommunication, la partie câblage et dépose du réseau aérien sera réalisée par l'opérateur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte le principe de cette opération,
- décide de confier le projet au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne,
- mandate monsieur le maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès dudit Syndicat.

Le conseil adopte ce projet.

D 2020 40 – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 – ENTREPRISE SUDRIE – LOT N° 5 DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de la cantine, pour le lot plâtrerie isolation, lot n° 5, il serait souhaitable d'apporter les travaux modificatifs suivants :

- Plafond en plaques de plâtre avec isolation
- Isolation par l'intérieur du mur extérieur sur les parois verticales
- Coffre pour VMC et hotte
- Blocs portes intérieurs
- Tablette en bois, porte d'accès au comble et patères

Ces travaux n'étant pas prévus, cela fait l'objet d'une plus value.

Le montant de la plus value faisant l'objet de l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise SUDRIE s'élève à 2 356.50 € H.T. soit 2 827.80 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux de la cantine (lot N°5) pour un montant de 2 356.50 € H.T. soit 2 827.80 € TTC

- autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toute pièce afférente en sa qualité de maître d'ouvrage pour ce marché.

Le montant du marché passe donc à 109 517.08 € HT. soit 131 420.50 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

D 2020 41 – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 – ENTREPRISE MATRADIP – LOT N° 1 DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de la cantine, pour le lot gros oeuvre, lot n° 1, il serait souhaitable d'apporter les travaux modificatifs suivants à la suite de l'étude béton :

- Découpe de goudron, branchement et réfection du goudron comme l'existant
- Dalle de béton de 20 cm compris nappe de treillis soudé, bêche et relevé supplémentaire à une hauteur de 30 cm.
- Dallage en béton désactivé

Moins value : sommier pour ossature

Ces travaux n'étant pas prévus, cela fait l'objet au final d'une plus value.

Le montant de la plus value faisant l'objet de l'avenant n° 1 présenté par l'entreprise MATRADIP s'élève à 2 115.00 € H.T. soit 2 538.00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux de la cantine (lot N°1) pour un montant de 2 115.00 € H.T. soit 2 538.00 € TTC.

- autorise le Maire à signer cet avenant ainsi que toute pièce afférente en sa qualité de maître d'ouvrage pour ce marché.

Le montant du marché passe donc à 111 632.08 € HT. soit 133 958.50 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

IV - AFFAIRES DIVERSES :

Cantine scolaire

La réception des travaux de la cantine aura lieu le 17 novembre, elle devrait être en fonction pour la rentrée de janvier 2021.

L'aménagement se fera en coordination avec l'agent.

Quatre devis ont été demandés pour le prix de l'équipement de la cantine, deux réponses reçues seront étudiées et une sera validée par la commission des travaux.

Action sociale (Leendert Bösel)

En raison du COVID, la distribution des traditionnels cadeaux de Noël sera modifiée et adaptée aux mesures préconisées pour le COVID. Une réflexion est menée pour l'étendre aux couples de plus de 80 ans.

La commission s'est réunie, a localisé des personnes susceptibles d'avoir des besoins d'aides notamment administratives.

Quelques lignes présentent la démarche sur le « flash info » qui sera distribué dans les boîtes aux lettres en fin de semaine, avec les contacts des référents.

Il sera fait appel aux personnes de bonne volonté pour aider à développer des activités.

Chauffage de l'église :

Après étude des devis, il a été décidé de renouveler cinq systèmes de chauffage.

Taxe ordures ménagères

Le taux de la taxe des ordures ménagères a été augmenté et porté à 12.4 %. Cela a provoqué de vives réactions.

Anne Van Stolk souligne le fait que nous devons subir cette augmentation, Mathilde Barse regrette que la commune n'ait aucun moyen décisionnel.

Roland Delmas rappelle que c'est de la compétence de la Communauté de Communes et que cette dernière nous représente au SMD3.

Un cahier de doléances sera mis à disposition à la mairie pour signaler tout dysfonctionnement.

La plateforme des ordures ménagères de la Mélonie est actuellement inutilisée car le muret a été tagué. Le propriétaire du terrain sera contacté pour proposer de la supprimer.

Questions diverses :

- Le projet de panneau du City stade sera revu en commission, des devis complémentaires ont été demandés.

- L'agent technique a commencé la construction de parement en pierre du mur de la salle des fêtes.

- Le conseil municipal en Visio conférence a été une première, et donc il y a une interrogation sur la validité des votes des conseillers en visio. 4 personnes ont assisté en visioconférence.

Jean-Luc Duramy s'étonne que cette question puisse être posée. La confirmation de la validité des votes sera demandée auprès des services de la Préfecture.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt et une heures et trente minutes.

Publié le 06 novembre 2020.